



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 03/2018

Objet du préavis

Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie de la place de la Concorde et de la rue du Temple

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour une demande de crédit concernant le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie de la place de la Concorde et de la rue du Temple. Cette place et cette rue devront permettre le passage de la nouvelle ligne de bus urbaine et feront l'objet d'une requalification et d'un réaménagement de leur surface.

Cette demande de crédit se fait indépendamment de celle relative à l'aménagement de la place de la Concorde et de la rue du Temple. En effet, les travaux d'infrastructures vont durer environ 2 mois et doivent se faire obligatoirement avant ceux de la superstructure. De plus, cette zone devra être libérée pour l'installation de la manifestation du « Red Pigs Festival » à fin juin, par conséquent, les travaux devraient débuter au plus tard en avril 2018.

Un préavis relatif aux aménagements pour la requalification de la place de la Concorde et de la rue du Temple sera donc soumis au Conseil communal dès que les autorisations auront été validées. Le préavis mentionnera également l'impact sur le stationnement et le sens de la circulation.

2. Objet du préavis

La conduite existante d'eau potable et de défense incendie située sous la place de la Concorde date des années 1960. Elle est en matériau fonte de 100 mm de diamètre. Sa situation sous les places de parc la pénalise par un accès difficile lors des interventions d'urgence. Le projet consiste à remplacer cette conduite par une nouvelle conduite de diamètre 150 mm, située sur la voie de circulation du côté Préalpes, entre la rue du Collège et la rue du Temple. L'emplacement des bornes hydrantes sera changé afin d'éviter qu'une conduite ne traverse la place. Des points d'eau supplémentaires seront installés en périphérie de la place à l'attention des manifestations (cf. plans annexés).

La conduite d'eau et de défense incendie sise sous la rue du Temple date des années 1950. Elle est en matériau fonte de 150 mm de diamètre. Elle a fait l'objet de plusieurs fuites ces dernières années. Du reste, une partie de cette conduite a déjà été remplacée entre la rue de la Gare et le poste de gendarmerie en 2015. Le projet prévoit de remplacer le solde de cette conduite en diamètre 150 mm jusqu'à la Grand-Rue. Elle sera située en bordure des places de parc, seul endroit laissé libre par les autres services. La borne hydrante souterraine située sur la Grand-Rue sera remplacée par une borne hydrante en surface (cf. plans annexés).

Il faut préciser que le projet de la superstructure mentionnée sur les plans annexés est indicatif et n'est pas en l'état encore abouti. Il sert à implanter la nouvelle conduite d'eau en fonction du projet d'aménagement.

Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) ne donne pas d'indication particulière pour ces deux tronçons intra-muros. Cependant, l'ECA (l'Etablissement Cantonal d'Assurance) conseille de créer des bouclages de conduites de manière à obtenir, d'une part, un plus grand débit en cas d'incendie et, d'autre part, à favoriser l'hygiène de l'eau par une meilleure circulation. L'intervention sur la Grand-Rue provoquera une fermeture partielle de la chaussée, au maximum d'un ou de deux jours. Il faut préciser que la conduite sous la Grand-Rue donne aussi des signes de fatigue. Elle sera réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de la Grand-Rue.

Le remplacement de l'équipement privé du réseau d'eau potable est entièrement pris en charge par la Commune sur le domaine public. Chaque propriétaire sera informé du fait qu'il est libre de le faire, à ses frais, sur le domaine privé.

Les services du gaz, du téléphone et de l'électricité examinent leur intérêt d'assainir ou d'agrandir leurs réseaux. Le cas échéant, les frais de génie civil découlant de ces services feront l'objet d'un financement propre selon une clé de répartition définie. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas comptabilisés dans ce crédit. Toutefois, nous profitons de ces travaux pour installer et ramifier le réseau câblé communal (fibre optique) à notre charge.

Les montants mentionnés ci-dessous sont issus de devis établis par le bureau d'ingénieurs mandaté. Une mise en soumission, selon la loi en vigueur sur les Marchés Publics, se fera d'entente entre les éventuels partenaires du projet. Il est prévu de financer ce projet dans sa totalité, jusqu'à son état final. Le chantier sera rendu au service de l'Urbanisme et Travaux sans aucun report de charge. Il est évident que pour éviter des travaux en doublure, certaines interventions pourraient notamment être reportées dans le temps, mais elles seront financées par ce préavis. A cet effet, une coordination fine entre les deux services sera établie.

Par ailleurs, à l'instar de chaque chantier dans l'intra-muros, un inventaire photographique de l'état de chaque habitation touchée par l'emprise du chantier sera réalisé avant le début des travaux. Aussi, des assurances responsabilité civile et travaux de construction seront contractées avant le début des travaux.

S'agissant de travaux de terrassement dans l'intra-muros, il est fort probable que nous soyons confrontés à la découverte d'ouvrages archéologiques. De ce fait, nous avons prévu un montant au devis pour les relevés archéologiques établis par le canton.

Durant les travaux, il n'est pas prévu de fermer les voies de circulation. L'accès aux habitations bordières sera autorisé avec certains inconvénients. Toutefois, de manière isolée et limitée, notamment dans les carrefours, il est possible que la circulation soit détournée. Parfois, certaines places de parc de la Concorde ou de la rue du Temple seront réservées à des fins de déviation ou d'installation de chantier.

Mise en séparatif de l'évacuation des eaux :

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) prévoit la mise en séparatif du réseau d'assainissement de ce secteur en même temps que celui de la rue de Lausanne, soit dans 15 à 30 ans. En effet, l'évacuation des eaux provenant du secteur de l'Abbatiale, de la rue du Temple et de la place de la Concorde empruntera les collecteurs de la rue de Lausanne, actuellement en unitaire, via le réseau de la rue des Granges. De plus, la durée des travaux pour l'assainissement prolongerait de manière pénalisante le planning. Cela aurait pour conséquence de rendre la place inutilisable pour les manifestations de cet été. Bien entendu, une attention particulière sera apportée à l'étude des tracés, afin de ne pas perturber une mise en séparatif ultérieure dans ces deux secteurs.

3. Données techniques

Caractéristiques de la conduite d'eau potable :

Place de la Concorde : conduite en fonte ductile, diamètre 150 mm, longueur 130 m ;

Rue du Temple : conduite en fonte ductile, diamètre 150 mm, longueur 120 m.

Programme des travaux :

| | |
|---|-----------------------|
| Information aux propriétaires riverains et à la SIC : | février 2018 ; |
| Mise en soumission : | février – mars 2018 ; |
| Adjudication : | fin mars 2018 ; |
| Début des travaux : | mi-avril 2018 ; |
| Durée des travaux : | environ 2 mois ; |
| Place de la Concorde libérée : | mi-juin 2018. |

Ce programme tient compte d'un ralentissement lié à l'intervention normale des fouilles archéologiques. Cependant, si elles devaient être plus importantes, des mesures seront prises afin de les isoler et de limiter au maximum des retards sur les travaux.

Après le retrait de la manifestation (début juillet) le secteur sera mis à disposition pour l'aménagement de la superstructure.

4. Coûts des travaux

Les montants ci-dessous représentent la part de la Commune. Ces coûts sont basés sur un devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs mandaté.

| | | |
|---|------------|-------------------------|
| Travaux de génie civil pour la conduite d'eau potable et le réseau câblé communal | Fr. | 190'000.— |
| Travaux d'appareillage de l'eau potable (fourniture et pose) | Fr. | 122'000.— |
| Honoraires d'ingénieurs sur le réseau d'eau | Fr. | 22'000.— |
| Expertise des bâtiments voisins, études archéologiques et assurances TC & RC | Fr. | 50'000.— |
| Divers et imprévus | Fr. | <u>15'000.—</u> |
| Total HT | Fr. | 399'000.— |
| TVA 7.7% | Fr. | <u>30'723.—</u> |
| Total TTC arrondi | Fr. | <u>430'000.—</u> |

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 40'000.—.

Récapitulation :

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Total TTC | Fr. | 430'000.— |
| Prestations communales pour la pose de la conduite | ./. | Fr. 30'000.— |
| Subvention attendue de l'ECA | ./. | <u>Fr. 40'000.—</u> |
| Total net (TTC) | Fr. | <u>360'000.—</u> |

5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 430'000.—TTC relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées n° 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ».

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 03/2018 de la Municipalité du 24 janvier 2018 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la place de la Concorde et de la rue du Temple pour un montant de Fr. 430'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 400'000.— (TTC) (Fr. 430'000.— - Fr.30'000.—) par les fonds disponible en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 430.000.— (TTC), relatif au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve no. 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 24 janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Annexe : plans et devis

Municipal délégué : M. André Jomini

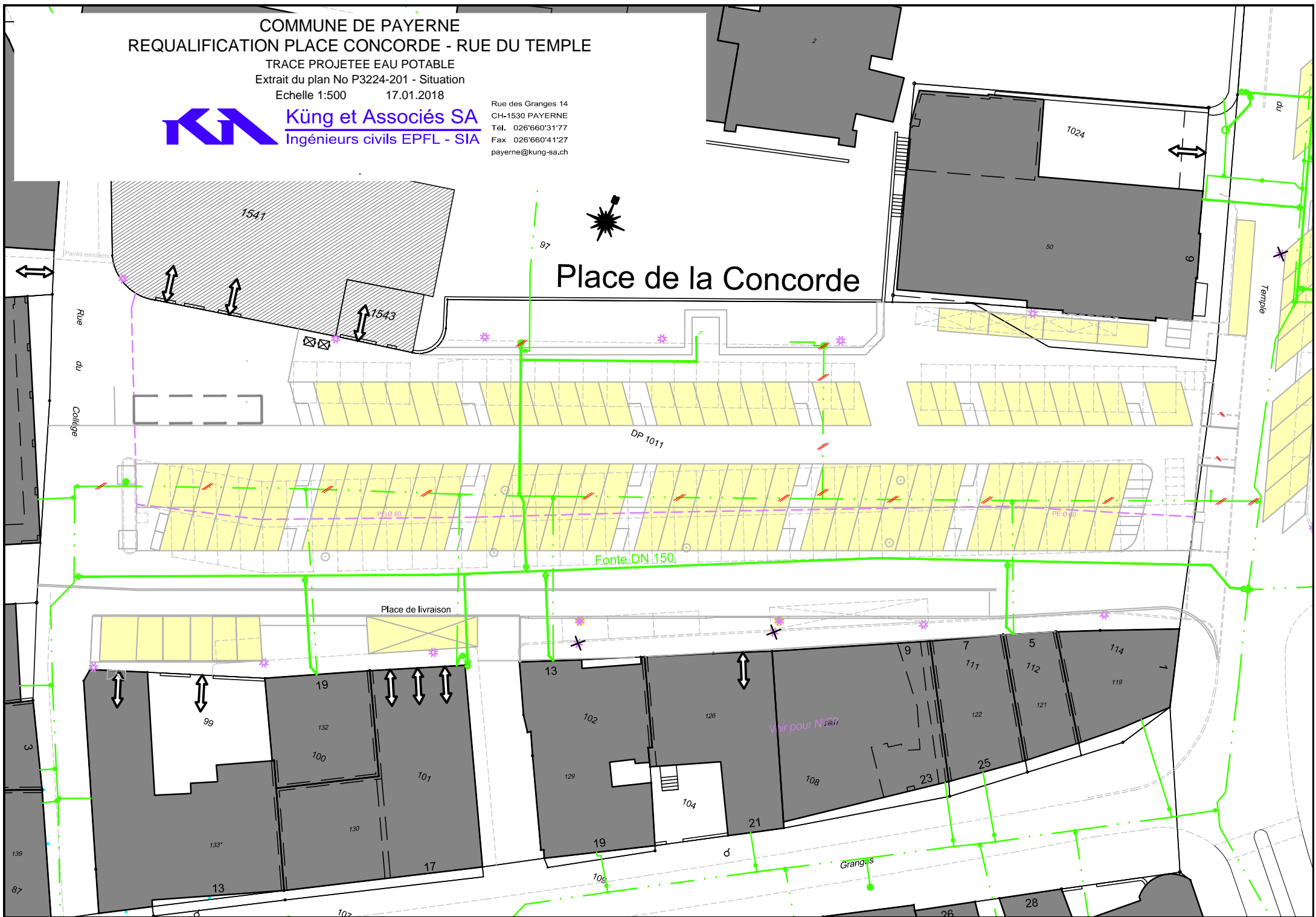
COMMUNE DE PAYERNE
REQUALIFICATION PLACE CONCORDE - RUE DU TEMPLE

TRACE PROJETEE EAU POTABLE
Extrait du plan No P3224-201 - Situation
Echelle 1:500 17.01.2018



Küng et Associés SA
Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14
CH-1530 PAYERNE
Tél. 026'660'31'77
Fax 026'660'41'27
payerne@kung-sa.ch





COMMUNE DE PAYERNE
 REQUALIFICATION PLACE CONCORDE RUE DU TEMPLE
 TRACE PROJETEE EAU POTABLE
 Extrait du plan No P3224-201 - Situation
 Echelle 1:500 17.01.2018



Kung et Associés SA
 Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14
 CH-1530 PAYERNE
 Tél. 026'660'31'77
 Fax 026'660'41'27
 payerne@kung-sa.ch

| DEVIS INDICATIF (+/- 10%) | | | | |
|----------------------------------|---|---------------|----------------|-----------------------|
| <i>Nature</i> | Désignation | Devis | Type de marché | Montant total |
| | | [Fr. HT] | | [Fr. HT] |
| <i>Travaux</i> | Genie civil pour réseau EP rue de la Concorde, 220 m. | fr. 92 000.00 | GC | |
| | Genie civil pour réseau EP rue du Temple, 230 m. | fr. 97 000.00 | GC | |
| <i>Réserves</i> | Marge pour divers et imprévus env. 8% | fr. 15 000.00 | | |
| | Sous total 1 | | | fr. 204 000.00 |
| <i>Etudes</i> | Honoraires ingénieur civil comme directeur de projet | | | |
| | Part pour réseau EP | fr. 20 000.00 | 10.58% | |
| | Frais pour réseau EP | fr. 2 000.00 | | |
| | Sous total 2 | | | fr. 22 000.00 |
| | Arrondi | | | fr. 1 483.75 |
| | TOTAL HT | | | fr. 227 483.75 |
| | TVA | | 7.70% | fr. 17 516.25 |
| | TOTAL demande de crédit [Fr. TTC] | | | fr. 245 000.00 |
| | <i>Marge d'incertitude +/- 10%</i> | | -10% | <i>fr. 220 500.00</i> |
| | | | +10% | <i>fr. 269 500.00</i> |

Hypothèses :
base du projet selon plan de situation N°P3297-201 du 10.01.18